



Délibération Municipale n° 2025-53

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 30 septembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	13	9	1	22	12

OBJET : Délibération relative à la dissolution d'une copropriété et attribution d'une parcelle nouvellement créée – B2243 à la commune

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **23 septembre 2025**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent -- GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – PAUL CAMAIL Florence - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas -- BRISPOT John – VINCENT Nadine -- ROUX Jérémy

ABSENT : Monsieur FABRE Thibault

PROCURATIONS :

Monsieur CORINO Pierre a donné procuration à Madame GARCIA Christine,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame CHIAPELLO Amandine
Monsieur LAUDICINA Patrick a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur AMBARD Frédéric a donné procuration à Monsieur HERBEL Joseph
Madame BULLE Lucie a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent

AR Préfecture
Monsieur SCHMITT Patrick a donné procuration à Monsieur BRISPOT John
Madame TOURET Marie-Laure a donné procuration à Madame COLIN Martine
Monsieur PELEPOL Stéphane a donné procuration à Monsieur OLIVERO Christophe

Monsieur HERBEL Joseph a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

VU les articles L.2121-29 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.1111-1 et L.1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération municipale du 26 janvier 2011 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération municipale n°2014/04/056 du 29 avril 2014 portant approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération municipale n°2017-05 du 07 février 2017 portant approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération municipale n°2024-66 du 09 octobre 2024 portant approbation de la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme,

VU la déclaration d'intention d'aliéner n°0830322300033 établie par Me Marine MAGLIO, notaire et mandataire, en application des articles L. 213-2 et R. 213-5 du code de l'urbanisme, reçue le 23 juin 2023 en mairie de CARCES, informant Monsieur le Maire de l'intention de la SAS PRESENCE de céder son bien cadastré section B numéro 2233 (lot n°3) sis Vieux Chemin d'Entrecasteaux à CARCES (83570), au prix de QUARANTE MILLE euros (40 000 €), situé en zone Ub du PLU,

VU la décision municipale n°2023-45 du 10 août 2023 validant l'acquisition du bien cadastré section B numéro 2233 (lot n°3) sis Vieux Chemin d'Entrecasteaux à CARCÈS (83570) au prix et conditions proposés dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit un prix de QUARANTE MILLE euros (40 000 €).

VU qu'un acte de vente a été signé en date du 26 octobre 2023 entre les mains de Maître Marine MAGLIO, Notaire à TRANS EN PROVENCE (Var), Route de Draguignan, RN 555.

CONSIDERANT que la parcelle B 2233, lot n° 3 de la copropriété, a fait l'objet d'un document d'arpentage pour réaliser la dissolution de la copropriété et ainsi permettre à chacun des copropriétaires de récupérer un bien individuel (hors copropriété).

CONSIDERANT que ce document va créer la parcelle B2243,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 22 septembre 2025 ;

AR Prefecture

~~L'assemblée après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ décide :~~

~~083-218300325-20250930-DELIB202553-DE~~

~~Reçu le 06/10/2025~~

- ~~• D'AUTORISER Monsieur le Maire à~~ signer l'acte de partage avec dissolution – annulation de la copropriété et attribution à la commune de Carcès de la parcelle nouvellement créée B 2243 ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance


Joseph HERBEL

AR Prefecture

083-218300325-20250930-DELIB202553-DE
Reçu le 06/10/2025